

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 28 octobre 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4167-2021.

Causes tarifaires 2021 et 2022 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Demande par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* à la Régie d'inviter Hydro-Québec TransÉnergie à répondre à certaines demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* demande respectueusement à la Régie d'inviter Hydro-Québec TransÉnergie à répondre aux extraits suivants des questions ci-après. Il se peut incidemment que les non-réponses aux extraits ci-après aient été involontaires de la part de cette dernière et donc que celle-ci accepte par elle-même de fournir ces réponses :

- Question 1.2.15 :** Référence déjà rectifiée par HQT : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Pièce [B-0006, HQT-2, Document 1](#), page 10. **Question : (...)** indiquer le titre et les unités près des échelles. Aussi le titre parle de coût alors qu'un des titres d'abscisse parle de durée.
- Question 1.2.16 :** Référence déjà rectifiée par HQT : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Pièce [B-0006, HQT-2, Document 1](#), Tableau 4, figure 4, 5, 8, 9 et 11. **Question : SVP mettre les valeurs de ces tableaux et figures en \$ Canadiens en \$/km pour refléter notre système d'unités. Indiquer au besoin, les taux ou facteurs de conversion.**
- Question 1.2.24 :** Référence déjà rectifiée par HQT : **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT)**, Pièce [B-0006, HQT-2, Document 1](#), Page 34. **Question : Les lignes HT sont-elles considérées comme des emplacements [...] d'exploitation ?** Commentaire : Dans sa réponse, HQT réfère à une pièce (R-3981-2016, [B-0009](#), HQT-3, Document 1.1, annexe 1) laquelle ne permet toutefois pas de savoir si les lignes HT sont ou non des « emplacements d'exploitation ».

Par ailleurs, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* remercie Hydro-Québec de lui avoir signalé, dans sa [lettre B-0048 d'Hydro-Québec](#), diverses

erreurs de pagination dans certaines des références contenues dans ses demandes de renseignements (DDR). Ces erreurs au présent dossier (*et à un autre dossier que nous avons mené simultanément avec le concours d'un de nos nouveaux analystes*) provenaient du fait que les questions de notre DDR avaient été rédigées à partir d'une version pdf annotée par notre équipe des pièces au dossier, de telles annotations ayant eu pour effet de décaler la numérotation des pages. Nous nous excusons de cette erreur et en faisons part à toute l'équipe. Incidemment, en un tel cas, nous saurions gré à Hydro-Québec ou tout autre personne de nous signaler par courriel une telle erreur cléricale dès qu'elle est constatée, laquelle qu'il nous fera alors plaisir de rectifier, ce que nous aurions alors pu faire rapidement avant les réponses d'Hydro-Québec.

En outre, dans les trois cas suivants, le Transporteur avait indiqué ne pas avoir bien compris notre question ou qu'il y avait une erreur de pagination. Nous aurions volontiers accepté d'apporter les clarifications ou précisions nécessaires si le Transporteur nous avait part de cette incompréhension. Étant maintenant informés qu'HQT souhaitait que ces trois questions soient clarifiées, nous les avons donc précisées ci-après et saurions gré à la Régie d'inviter HQT à y répondre à ce stade si possible plutôt que d'attendre l'audience, ce qui serait fort apprécié :

QUESTION INITIALE	QUESTION PRÉCISÉE
<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0012, HQT-5 Document 2 :</p> <p>1.1.2 Page Adobe 17, tableau 1 et page 17, lignes 5 et 6 : Le « Net Income » de 569 M\$ indiqué au tableau 1 correspond à 2,39 % du « Total Assets » alors qu'aux lignes 5-6 de la page 17, les taux mentionnés sont nettement plus élevés. Veuillez expliquer cette différence.</p> <p>Réponse obtenue : We do not understand this question, as we do not follow the relevancy of the second reference to the 2.39% highlighted in the question.</p>	<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0012, HQT-5 Document 2 :</p> <p>1.1.2 <u>Page II-6 (Adobe 15), tableau 1 et page II-8 (Adobe 17)</u>, lignes 5 et 6 : Le « Net Income » <u>(revenu moins dépenses)</u> de 569 M\$ <u>est</u> indiqué au tableau 1 <u>de telle sorte qu'on en déduit un taux de rendement sur l'investissement indiqué à ce tableau de 2,39 % du « Total Assets ».</u> <u>Or, à la page II-8, ligne 5 et 7, il est mentionné “The approved rate of return on capital during 2001-2007 ranged between 7.780%-9.723%, and from 2008-2016 it ranged between 6.497%-7.844%.”</u> Ces <u>taux de rendement</u> sont nettement plus élevés. Veuillez expliquer cette différence.</p>
<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0021, HQT-6, Doc. 1, Planification du réseau.</p> <p>1.3.4 Page 13, lignes 1 à 4. Veuillez indiquer ou donner un aperçu des diverses normes nationales et internationales sur lesquelles cela se balise, en y ajoutant le contrôle des pertes, car il s'agit là d'un indicateur important de l'efficacité et de la performance d'un réseau.</p>	<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0021, HQT-6, Doc. 1, Planification du réseau.</p> <p>1.3.4 <u>Page 7</u>, lignes 1 à 4. Veuillez indiquer ou donner un aperçu des diverses normes nationales et internationales sur lesquelles cela se balise, en y ajoutant le contrôle des pertes, car il s'agit là d'un indicateur important de l'efficacité et de la performance d'un réseau.</p>

QUESTION INITIALE	QUESTION PRÉCISÉE
<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0024, HQT-6, Doc. 1.3, Pertes sur le réseau.</p> <p>1.5.5 Page 19, ligne 1 : Pouvez-vous fournir aussi le taux de pertes marginal en pointe ? Quel est le niveau de pertes supplémentaires d'un kW supplémentaire transporté en pointe ? Ça peut atteindre le double de cette valeur ; ce ne serait donc pas du tout négligeable. Cela permettrait d'évaluer l'impact des programmes d'ajout ou de retrait de charge en pointe.</p>	<p>Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE (HQT), Dossier R-4167-2021, Pièce B-0024, HQT-6, Doc. 1.3, Pertes sur le réseau.</p> <p>1.5.5 Page 10, ligne 1 : Pouvez-vous fournir aussi le taux de pertes marginal en pointe ? Quel est le niveau de pertes supplémentaires d'un kW supplémentaire transporté en pointe ? Ça peut atteindre le double de cette valeur ; ce ne serait donc pas du tout négligeable. Cela permettrait d'évaluer l'impact des programmes d'ajout ou de retrait de charge en pointe.</p>

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).